

(N° 98.)

---

## SÉNAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 16 JUIN 1896.

---

Rapport de la Commission des Finances, chargée  
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits  
supplémentaires et autorisant des transferts et régularisations  
aux Budgets des exercices 1895-1896.

*(Voir les nos 224 et 243, session de 1895-1896, de la Chambre  
des Représentants.)*

---

Présents : MM. VAN PUT, PONCELET, LE CLEF, CAPPELLE et HERRY,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis à vos délibérations a pour objet d'accorder des crédits supplémentaires et d'autoriser des transferts et régularisations aux budgets des exercices de 1895 et 1896.

Ces crédits supplémentaires s'élèvent pour les deux budgets à fr. 3,222,008-55 et pour les régularisations et transferts à fr. 784,944-84.

De plus, le projet alloue des imputations de dépenses sur le Budget extraordinaire s'élevant à fr. 71,065-82. La plupart des crédits comprennent des crédits pour plus de 500,000 francs destinés à relever le traitement du personnel inférieur des départements ministériels.

La Chambre des Représentants a voté le projet à l'unanimité des 109 membres présents.

*Le Rapporteur,*  
HERRY.